

LES DROITS SACRÉS DES SINISTRÉS

Contre le projet de loi de M. DE LASTEYRIE

NOTRE ENQUÊTE AUPRES DES DÉPUTÉS DE LA RÉGION DU NORD

Les réponses ont continué à nous parvenir hier au sujet du projet de loi de M. de Lasteyrie.

Ces députés de la région du Nord ont unanimement approuvé les protestations que nous avons les premiers soulevées. Voici d'ailleurs leurs réponses :

Ce que disent les Députés du Nord

M. Daniel Vincent

« Je me suis déclaré dès le premier jour résolu à voter la disjonction des articles du projet de loi sur le budget des dépenses recouvrables modifiant la loi du 17 avril 1919. »

« Je n'ai pas besoin de vous signaler les efforts faits par mes collègues et moi pour faire céder le Gouvernement. »

Nous avons déjà obtenu une première et importante satisfaction en arrachant au Ministère sa renonciation au maintien des articles 7 et 13, dans le projet de loi, du budget, des dépenses recouvrables. »

Il reste maintenant à défendre les droits des sinistrés contre les dispositions nouvelles que le ministre veut réintroduire dans un projet de loi séparé. Nous lutterons jusqu'à ce que la satisfaction complète nous soit accordée.

Quant à la circulaire du Ministre des Régions libérées du 26 mai 1923, je trouve odieuse, que le Gouvernement encourage les sinistrés à ne plus réemployer. La loi du 17 avril 1919 a déterminé les conditions dans lesquelles peut avoir lieu l'attribution de crédits supplémentaires, c'est-à-dire sur justification complète de rempli.

Modifier cette loi, serait donner une prime à l'abandon des travaux de reconstruction.

Inutile de vous dire que je m'élèverai toujours contre de tels procédés. »

M. René Lefebvre

J'ai eu l'honneur d'être le Rapporteur du projet de disjonction des articles 6 à 13 du budget des dépenses recouvrables, et, hier encore j'avais fait connaître à la Commission que si elle n'avait pas maintenu son point de vue sur un sujet essentiel pour nos régions, j'abandonnerais mes fonctions.

Si le Gouvernement nous saisisait au fond les dispositions des articles 7 à 13, je crois qu'un examen s'imposera de ces articles, avec l'unique perspective de garder à nos sinistrés le maximum de leurs droits, et de maintenir à l'ensemble des régions libérées tous les éléments de réparation et de relèvement économique qui leur appartiennent aux termes de la loi.

Si à l'intérieur de ce cadre précis, et vu la situation économique actuelle, de nos régions certaines adaptations peuvent être examinées sans compromettre aucun des droits ci-dessus, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire. Mais dès à présent, il n'est pas douteux que la totalité des textes qui nous ont été proposés est inacceptable.

D'autre part, je n'ai pas besoin de vous dire que je ne saurais admettre cette nouvelle violation de la loi, qu'est la circulaire du 26 mai 1923.

Le rempli des dommages de guerre, est une chose sacrée pour nos régions, et tout ce qui y porte atteinte doit être condamné.

L'opinion des Députés du Pas-de-Calais

Georges Richard

Au moment de répondre à votre intéressant questionnaire, j'apprends que le Conseil des ministres vient de décider devant le front uni des sinistrés et qu'une partie des articles du projet de loi sur le budget des dépenses recouvrables modifiant la loi du 17 avril 1919 vient d'être disjointe.

Inutile de vous dire que j'étais partisan résolu de cette disjonction.

Avant de me prononcer sur mon vote concernant l'ensemble du nouveau projet qui nous sera soumis incessamment, j'attends d'en connaître le texte.

Quant à la circulaire du 26 mai 1923, elle est illégale. Le ministre qui l'a signée a commis un abus de pouvoir.

Les sinistrés ont déjà relevé le défi jeté par M. Reibel. Ils ne doivent pas s'arrêter en si bon chemin. Je crois pouvoir espérer que le nouveau projet qui sera soumis à l'approbation du Parlement rendra caduc ce chiffon de papier ministériel.

Si le devoir des sinistrés, de leurs représentants, de leurs élus, serait de ré-

pondre à l'illégalité ministérielle par d'autres illégalités.

Le précédent créé par les vitiificateurs du Midi en 1907 n'est-il pas à la mémoire de chacun ?

Et les droits des sinistrés sont tout aussi intéressants que l'étaient, à cette époque, ceux des vigneron de Narbonne.

Raoul Évrard

Il y a plus d'un mois que j'ai élevé ma protestation contre la présentation de M. de Lasteyrie de vouloir au moyen du budget des dépenses recouvrables, de modifier de telle sorte la charte des sinistrés que celle-ci offrirait plus les garanties données aux intéressés par le législateur de 1919.

Qu'il y ait dans les modifications proposées par M. de Lasteyrie des choses à retenir, je me garderai bien de le contester. Mais s'il y a des modifications à apporter à la loi du 17 avril 1919, elles doivent faire l'objet d'un projet spécial dont aurait à connaître au fond la Commission des Régions Libérées.

J'estime donc quant à moi que tous les articles visant la loi des dommages doivent être disjointes de la loi de finances. Et c'est cette volonté que consacrera mon vote lorsque la question viendra devant la Chambre.

Ce que disent les Députés de l'Aisne

Ringuier

« J'ai protesté, — dès sa publication par le Réveil, — contre le néfaste projet de la loi de finance, lequel contient des dispositions qui ruinent la loi des dommages de guerre. »

« Je ne croyais pas que, après avoir déjà accepté — j'étais personnellement d'un avis opposé — le paiement en titres sexennaux, ce qui, on en conviendra, était une mesure qui légitimement les intérêts des petits sinistrés, puisque, en fait, cela se traduit par une diminution du titre de créance, les titres suivants les cours de la Bourse, je fus de toutes les démarches qui ont été tentées pour faire revenir le Gouvernement sur son projet. Dans les groupes et avec mes collègues délégués près de la Commission des finances, j'ai argumenté de mon mieux. »

« Je suis partisan résolu de la disjonction. Mais si le Gouvernement ou la Commission des finances, veulent, avant la fin du mois courant, faire trancher le conflit de deux commissions, que devons-nous faire ? »

« Croyez-vous qu'il serait politique que nous tranchions contre nous ce grave problème ? Ne croyez-vous pas que, après avoir voté la disjonction, en séance, si une entente ne se produit d'ici là, nous ne devrions pas revendiquer notre droit d'amendement, pour que nous puissions sauver tout ce qu'il est possible de sauver ? »

« Je veux dire les articles essentiels, ceux qui visent le non-remplissage, celui d'une prime de 50 % ajoutée à la perte subie ; 2. le droit d'opérer le rempli dans les 50 kilomètres, et 3e, les cessions sur les deux premiers points je resterais intrinsèque, parce que je les considère comme étant la base même de la loi. Sur le 3e point les cessions, on pourrait en conserver le rempli sur place pour les cessataires, et que les autres cessions devaient être autorisées par les parents jusqu'au 2e degré, les départements, communes et offices d'habitation des sinistrés à les repousser. »

« Nous n'avons cessé de demander que les petits sinistrés soient dispensés de fournir des justifications de rempli à des premières avances qui leur ont été consenties pour reconstitution d'un premier mobilier familial. »

« Il semble que la circulaire du 26 mai se soit inspiré de cette demande. Mais nous ne pouvons admettre que cette dispense, ou celle d'une somme plus élevée soit payée par l'abandon d'une somme égale. »

« Toutefois, il est à remarquer que cette circulaire exige, pour recevoir les avances, une demande expresse des attributaires, demande qu'on peut d'aucune façon les contraindre à formuler. »

« Il y a là néanmoins une tentation de moindre effort offerte au sinistré, tentation préjudiciable à ses intérêts. »

« Il apparaît aussi dans la presse de mettre les sinistrés en garde contre eux-mêmes et de leur conseiller de prendre bien soin, en matière de dommages mobiliers, de se faire délivrer une facture régulière pour tout achat d'objet mobilier, et modeste soit-il, et de réunir ces factures pour les produire lorsque les chiffres des justifications nécessaires sera atteints ; les petits ruisseaux font les grandes rivières. »

« Au surplus l'argent ne file que trop vite en ces temps de vie chère. »

Léon Accambray

Je réponds volontiers à vos trois questions :

1. C'est moi, qui, à la Commission des Régions libérées, ai dès le premier jour, proposé d'invoquer l'article 31 du règlement qui traite de la compétence des commissions.

En fait les textes visés ont été insérés par un abus certain dans la loi des finances. Le Ministre des Finances ayant insisté pour que la Commission des Finances statue sur le fond, celle-ci a soulevé le conflit ; mais il ne viendra pas en

de Paris... Et, dès son arrivée là-bas, elle lui avait adressé des lettres si rassurantes que... immédiatement il s'était tranquillisé... ou'il avait jugé inutile de se déplacer, de se rejoindre... ce qui l'était attaché à ses importants travaux... et ce, sans nécessité, puisque, près d'elle, la jeune fille avait sa gouvernante, au dévouement de laquelle il se fiait entièrement.

Lorsque Simone était revenue, il avait été en quelque sorte déçu de ne pas voir, sur son visage, les fraîches couleurs qu'il espérait pour elle... Elle semblait plus réfléchi encore... plus « tannée » en un mot... et d'une gravité qui ne laissait pas de l'étonner, lui qui avait connu sa fille tout autre. Néanmoins, dans les yeux de la jeune fille ne se lisait pas le même abattement.

La même confiance mystérieuse. Quelque chose, en elle, était modifié. Il n'aurait su dire quoi.

Parfois... après une sortie de plusieurs heures, et même d'une demi-journée... avec des lettres, de notes transfigurées, ravonnante, les prunelles illuminées de bonheur. Et quand, distraitement, il demandait :

— Simone, où es-tu allée ? Elle sursautait tout à coup, attachée, arrêtée sur dit, à un rêve, à un souvenir récent

La Journée Sportive

Les manifestations sportives d'aujourd'hui

VOYALISME
ROUBAIX. — Parc Barbeux, 9 h. 30, départ de la dernière épreuve du brevet militaire de l'U. V. F. organisée par l'Amicale des Arts de Roubaix. Arrivée vers 15 heures, même endroit.

LILLE. — Course Lille-Mons-en-Pévèle, organisée par l'Union Sportive du Sud, chez M. Antrop, 21, Faubourg des Postes. Cette épreuve est réservée aux membres de la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord.

CAMBRAI. — Grand-Prix des Débutants. Départ à 8 heures, Café des Sports, boulevard Faidherbe.

LILLE. — Circuit du Nord des motocyclistes, vélomoteurs et sidecars, organisé par le Moto-Club du Nord avec le concours du « Télégramme du Nord ».

LILLE. — Avenue de l'Hippodrome, 14 h. 30, Championnats du Nord.

LOURCHES. — Challenge du S. C. Louches. Course à pied, épreuves athlétiques, match de football.

ROUBAIX. — Parc Jean Dubrueil, fête athlétique et gymnique.

TOURCOING. — Hippodrome du Brun-Pain, 14 heures, courses.

Cyclisme

LE GRAND-PRIX CYCLISTE DE DENAIN AVEC LE CONCOURS DU RÉVEIL DU NORD.

C'est le dimanche 29 juillet 1923 que se disputera cette importante épreuve cycliste sur un parcours de 150 kilomètres.

Le tréfilé de l'an dernier : Denain, Saint-Amant, Cambrai, Douai, Valenciennes, Solesmes, Denain, qui donna entièrement satisfaction aux coureurs, aux commerçants de Denain, sera le parcours du Grand-Prix cycliste de Denain.

Cette épreuve sera ouverte à tous les coureurs cyclistes internationaux.

Le coureur Crupelandt, engagé dans Paris-Dijon qui disputera le dimanche 30 juillet 1923, ne prendra pas part à cette importante épreuve. La compétition n'en sera que plus ouverte et plus intéressante.

C'est l'Union Sportive Physique qui prépare ce grand événement sportif.

Tous les renseignements doivent être demandés à Monsieur Oscar Gordien, maire de Denain, qui aura sur la brèche sportive avec le plus complet désintéressement.

CRITERIUM DU NORD AMATEURS

Quelque n'ayant pas de coureurs professionnels participant à cette épreuve, la Bicyclette « OLGA » se classe à la suite de BAILLEUL, coureur débutant, âgé de 18 ans, télégraphiste à Roubaix, qui a acheté sa Bicyclette « OLGA » en vue du Critérium, chez Monsieur CRUPELANDT, 77, rue Turgot, à ROUBAIX.

Il n'y a que 1 « OLGA » qui obtient de tels succès, ce, grâce à son roulement indéfectible breveté.

USINE « OLGA », à SAINT-AMAND (Nord).

Football-Association

LE CHALLENGE DE L'UNION SPORTIVE D'ESTAIRES

Aujourd'hui 17 juin sur le terrain de l'Union Sportive d'Estaires aura lieu la finale du Challenge de l'Union Sportive d'Estaires. Elle réunira les équipes premières de l'Avant Sportif de Lomme et la Française de Vendin-le-Viel.

Nous croyons à la victoire de Lomme, dont le tir de la saison fut tout à fait remarquable.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Le Challenge de l'Union Sportive d'Estaires sera remis à la Française de Vendin-le-Viel.

Athlétisme

La Fête Sportive du Sporting Club de Louches

Nous avons dit hier avec quelle activité on préparait la fête sportive du Sporting-Club à laquelle prendront part plus de 300 athlètes venus de tous les points du département.



Nous sommes heureux de publier aujourd'hui le Challenge qui aura lieu à la fête, sera remis au Club de Billy-Montigny, qui l'obtint de haute lutte.

Hippisme

LES COURSES DE TOURCOING

Aujourd'hui, à 14 heures, sur l'Hippodrome du Brun-Pain, auront lieu les courses organisées par la Société des Courses de Tourcoing.

1re Course. — Prix du Conseil Municipal (1er heat), 12 engagements.

2e Course. — Prix des Écuries, 8 engagements.

3e Course. — Prix du Conseil Municipal (2e heat).

4e Course. — Prix des Ormes, 10 engagements.

5e Course. — Prix de la Société d'Encouragement, 3 engagements.

6e Course. — Prix de la Lorraine, 15 engagements.

7e Course. — Prix des Flandres, 11 engagements.

COURSES À SAINT-CLOUD

1re Course. — 1. Luc III (Ed. Haas), g. 87.00. 2. Orizaba (Haynes), p. 15.00. 3. Manx (Fevy), g. 32.50.

2e Course. — 1. Incroyable (Jennings), g. 13.00. 2. Course. — 1. Impasse (Stren), g. 33.00.

3e Course. — 1. Rockbridge (Jennings), g. 30.00. p. 15.00. 2. Dauphin (Mac Goe), p. 14.50.

4e Course. — 1. Mégaris (Valard), g. 194.00. p. 34.50. 2. Bomaraud (Stren), p. 16.50. 3. Vandy (Fruhsholtz), p. 25.50.

5e Course. — 1. Fairy Boat (Williams), g. 30.50. p. 14.00. 2. Hopnot (Bessly), p. 17.00. 3. Brémôme (Kreel), p. 15.00.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1923

Le numéro 479 114 est remboursé par 150.000 fr. Le numéro 323 229 est remboursé par 50.000 fr. Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr.

140.591 — 252.196

Les cinq numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr.

12.108 — 90.173 — 119.577 — 257.307 — 503.401

140.591 — 252.196

350 — 47.277 — 160.704 — 197.419 — 303.999

210.705 — 231.438 — 269.430 — 429.302 — 565.204

BONS DE LA PRESSE

Le numéro 143.667 gagne 10.000 fr.

Le numéro 123.435 gagne 1.000 fr.

Les huit numéros suivants gagnent chacun 500 fr.

101.455 — 124.472 — 153.395 — 169.061 — 261.425 — 277.816 — 442.165 — 471.158

Trente numéros sont remboursés par 200 fr. Soixante numéros sont remboursés par 100 fr.

Une manifestation contre Un formidable incendie à Steenwerck

les menées royalistes

Elle se déroula hier à Lille et fut un peu mouvementée

La manifestation annoncée sous les auspices de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Bourse du Travail (C. G. T.) et du Parti socialiste contre les menées royalistes, avait attiré au rendez-vous, rue de Paris, plus d'un millier de partisans. Le cortège se forma dans le calme, sous le regard des curieux, et se mit en marche vers 10 heures, par la rue internationale, précédé de la fanfare l'Union.

Aucun incident ne s'était produit, lorsqu'à l'arrivée sur la Grand-Place, les regards des manifestants furent attirés par l'enseigne du siège social de l'Action Française, au-dessous du Passage des Débris Saint-Étienne. Les « Camelots » avaient installé une large banderole sur laquelle était écrit, en lettres rouges : « Vive Daudet ! ». Le cortège s'arrêta. Les coups de sifflets retentirent de toutes parts, mêlés aux cris de « A bas Daudet ! ». Les manifestants, après avoir déclaré qu'ils ne se laisseraient pas passer librement, se mirent à pousser pour monter à l'étage, afin d'arracher la banderole.

La police fit immédiatement un barrage et, sur l'intervention de Salengro, conseiller municipal, le cortège s'achemina vers la place du Concert.

Lorsque les manifestants furent entrés dans la salle du Conservatoire, ils furent rappelés à l'ordre par Salengro, après avoir rappelé l'incident de la Grand-Place et remercié les manifestants pour leur attitude. Salengro proposa à la présidence de la séance, M. Philippe, président de la section locale de la Ligue des Droits de l'Homme, qui entra en fonction sur le champ. Dans une courte allocution, il évoqua l'histoire de la Ligue, saluée par les applaudissements de l'assistance enthousiaste. Il signala que les citoyens Moutet et Dullason, retenus, s'étaient excusés, et il céda la parole à M. Lez, député socialiste du Nord, qui fit un exposé de la situation, dans lequel il dénonça les procédés du fascisme, dont les « camelots » font une pâle application, et déclara que la Ligue, en tant que Ligue de la République, se propose de lutter contre les menées royalistes.

L'orateur en terminant fit appel à toutes les énergies pour la sauvegarde des idées et de l'esprit républicain. M. Lez déclara qu'il était prêt à donner son sang pour la défense de la République et de la justice, la concordie des peuples et la paix.

On passa à l'ordre du jour et un texte fut adopté à mains levées, à l'unanimité :

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour s'appuyant sur des considérations de principe, déclare :

« Les citoyens présents au Meeting, déclarent de protester énergiquement contre les agressions auxquelles sont livrés et se livrent chaque jour les « Camelots du Roy » ; ils déclarent qu'ils ne se laisseront pas intimider, en France, de ces habitudes fascistes et de procéder, eux-mêmes, en cas d'attaque, aux corrections nécessaires à donner aux agresseurs, de façon que ceux-ci n'achèvent qu'ils ne payent, impuissants, le service de leurs gourdins. »

La séance fut levée à 21 heures et l'assistance se dispersa dans la nuit.

Vers 9 heures et demie, les manifestants, repassant sur la Grand-Place, réitérèrent leurs protestations devant le siège de l'Action Française, puis se dispersèrent définitivement.

Des années de prison à des "bonneteurs"

L'UN D'UX EST ORIGINAIRE DE LILLE ET DEUX DES VITIQUES SONT D'ANOR

Troyes, 16. — Le Tribunal d'Arcis-sur-Aube, a condamné à 8 ans de prison et 2.000 francs d'amende, deux des nommes Edouard Guédon et Louis Lefebvre, Jean-Sébastien Beugnot, et Isidore Landrieux, sujets Belges, pour avoir à Mailly-le-Camp, escroqué au bonneteur une somme de 7.000 francs à M. Jules Fiquet, mécanicien à Troyes, qui avait confié à M. Marchand et Lambert, négociant à Anor (Nord).

Leur complice Jean-Baptiste Bruneau, cordonnier à Malmes (Belgique) a été condamné par défaut à 5 ans de prison et 5.000 fr. d'amende.

Dans la magistrature

Paris, 16. — D'après l'« Officiel », sont nommés :

Juge à Compiègne, M. Blanchet, juge suppléant, rétrogradé du ressort d'Amiens, chargé temporairement des fonctions de l'instruction au tribunal de ladite ville (Somme).

Conseiller à Besançon (Doubs), sur sa demande, M. Husson, conseiller à Douai.

Vice-président à Anvers (Belgique), M. Guezo, vice-président à Colmar (Haut-Rhin).

Président à Saint-Mihiel (Meuse), M. Thiébaud, vice-président à Avesnes (Nord).

Vice-président à Anvers (Belgique), M. Étienne Procureur à Chaudru (Cochinchine).

Est nommé juge de paix de Clary (Nord) M. Félizola, juge de paix de Saint-Bonnet-Loire (Loire) et Saint-Jean-Soleymieux (Loire).

EN DEUX LIGNES

Paris, 16. — M. et Mme Millerand ont été reçus par M. Chéron, au Concours général agricole.

À Genève, le Congrès de l'Union internationale des travailleurs, a tenu sa 10e conférence internationale contre le chômage.

Bourg-en-Bresse. — En traversant la voie, Lazare Jeannot, 85 a., a été écrasé par le rapide.

Verdun. — Le capitaine A. Henry, 83 a., a eu la tête prise entre deux trains (Lampes, Meuse).

Bourges. — En 2 jours, 3 pendus à Bourges : 2 emment, et 1 porcé, âgés de 63, 67 et 77 ans.

Strasbourg. — Un soldat, âgé de 67 ans, a été tué par un obus, en combattant les G. G. de Metz.

Marseille. — Lock-out industriels métallurgiques. Lundi, ateliers et usines resteront fermés.

Une clarté très douce, tamisée par les rideaux de fine dentelle que la fantaisie d'un artiste avait décorée de grands oiseaux fantastiques, rendait plus profonde l'intimité de la chambre dans laquelle flotait le parfum subtil des fleurs agonisantes.

Le vieillard observa :

— Pourquoi m'emmenes-tu pas avec toi Louise, la femme de chambre ? Tu n'ignores pas que je n'aime guère te savoir seule dehors... Une femme, surtout lorsqu'elle est jolie comme toi, petite, est constamment exposée, dans la rue, à ce que des imbeciles ou des godelus lui manquent de respect.

— Oh ! père... je ne suis plus un enfant. Je remets fort bien à leur place les imbeciles auxquels tu fais allusion. Pour cela, je n'ai besoin de personne, je te prie de me croire. Songe donc — et toi-même tu me le rappelles hier encore — j'ai vingt-deux ans, vingt-deux ans révolus.

— Oui... je le sais... et si, hier, je te rappelle cette particularité, Simone, c'est que j'avais, pour agir ainsi, un motif.

— Un motif ?

— Parfaitement.

— Je ne comprends pas. Et lorsque je t'aurais expliqué, tu convulserais que mes « graves travaux » ne m'empêchent en aucune façon de songer longuement à toi... à ton avenir. Si je n'y songeais pas, eh ! le premier, je ne te parlais pas de ce qui, à juste titre, pourtant, devrait te préoccuper.

— Tu es croqué, dit-il, en montrant la couronne de Bohême à monture d'argent massif, l'avenir ? C'est bientôt le présent... bientôt

Un formidable incendie à Steenwer